

REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.12/16

Un avenir fiscal sombre ?

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp

Le Conseil communal répond aux interrogations posées comme suit :

Le Conseil communal a traité, à plusieurs reprises, le dossier de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) lors de ses séances hebdomadaires.

A ce jour, et malgré la conférence de presse donnée par M. le Ministre Charles Juillard, chef du Département des finances de la République et Canton du Jura, le Conseil communal n'a pas de projections précises à communiquer.

En conséquence, le Conseil communal a décidé de ne pas se positionner par rapport à la RIE III.

Pour terminer, le Conseil communal informe que le Groupe de travail cantonal/communal chargé d'examiner la répartition des tâches et des charges fera des propositions dans la 2^e partie de l'année 2017.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Damien Chappuis

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 6 février 2017